



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Désenclavement de la Lozère

Question orale n° 166

Texte de la question

Mme Sophie Pantel appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur le désenclavement de la Lozère. L'absence d'investissements conséquents ces 30 dernières années sur les routes nationales RN 88 et RN 106 a conduit la région Occitanie à se retirer de l'expérimentation transférant la maîtrise d'ouvrage. La situation du rail n'est pas mieux lotie et contribue à accentuer depuis des années un sentiment d'abandon et de déclassement pour la population qui constate des temps de trajets qui ne cessent d'augmenter, des retards, des pannes à répétition, du matériel roulant vieillissant ou encore des gares fermées, autrement dit un service public qui régresse, un service au public dégradé. Seul le désenclavement numérique est en passe d'aboutir grâce à un investissement du conseil départemental depuis 2015. La question du maintien et du développement du fret est un enjeu majeur pour la transition écologique, pour le soutien à l'industrie, pour les déplacements du quotidien des usagers dont les scolaires issus des départements voisins. Les territoires de montagne apportent beaucoup à la Nation à travers les aménités et sont dans l'attente de la solidarité inhérente au pacte républicain. La Lozère, département de montagne, demeure le département de France le plus enclavé physiquement, l'accès à la capitale ne peut se réaliser à moins de 6 h 30 (les demandes de modernisation de la ligne Clermont-Paris sont une première étape que Mme la députée soutient), l'accès à la capitale régionale 3 h 30. C'est le seul département dont la ville préfectorale n'est pas desservie par une autoroute, ni par un aéroport. Le H lozérien (toujours dans le schéma européen du fret) relie deux trains d'équilibre du territoire, à l'est le Cévenol, à l'ouest l'Aubrac. L'Aubrac conditionne le maintien de l'usine Arcelor Mittal et au-delà celle de Fos, la desserte des lycées de Saint-Chély-d'Apcher. Les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ont donc participé fortement aux travaux d'urgence d'un montant de 40 millions d'euros. Une rupture d'approvisionnement ne permet pas à l'usine d'Arcelor Mittal de fonctionner de manière optimale et entraîne des ralentissements, voire des fermetures ponctuelles, et conduit également à mettre des camions sur les routes en très grand nombre pour transporter les bobines. Cette usine fait partie du fleuron industriel français en participant à la fabrication des véhicules électriques. Le département et la SEM départementale se sont toujours impliqués en faveur de son maintien et de son développement. Le Cévenol permet une desserte aussi importante pour les scolaires de Villefort et Langogne dans un secteur montagneux très enclavé. Devant nous sont les travaux de modernisation qui sont évalués à 150 millions d'euros pour l'Aubrac. En premier lieu, Mme la députée souhaite donc savoir si M. le ministre est prêt à s'engager à y participer et à les porter auprès de SNCF Réseaux. Par ailleurs, un projet de tri-branche permettant de desservir notamment Marvejols en Lozère existe, aujourd'hui l'état du réseau le permet. Ainsi, en second lieu, Mme la députée souhaite savoir si le Gouvernement entend répondre positivement à cette demande avec des horaires optimisés et adaptés permettant le retour de ce train de nuit. Enfin, concernant la ligne du Cévenol depuis le déraillement du TER lors des épisodes cévenols, Villefort et Langogne ne sont plus desservis ; elle souhaite connaître la date prévue pour la remise en service ainsi que les engagements que l'État entend prendre pour la rénovation de cette ligne.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Pantel](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 166

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 février 2025](#)